



Pret réaliser par son ex femme a son inssu

Par mag, le 27/06/2010 à 23:01

Bonjour,

je vous contact car,mon frere a un probleme. Voila,il y a environ 3 ans avant la prononciation de leurs divorce,sa femme a contracter plusieurs pret aupres d organisme: sofinco,cetelem,le total de ces pret s'eleve a environ 100 000 euros voir plus.

Il a 3 enfants: 10 ,14 a charge et la plus grande 19 ans a pris un appartement avec son copain.Il a pris ses enfants avec lui car elle est dépressive,et ne s'occupe pas d'eux.Il a un revenu moyen, environ 1500 euros.

Ces organismes lui demande de rembourser,alors que ce n'est pas lui qui les a contracter mais son ex femme en imitant sa signature.

S il vous plait aidez le,car,c'est vraiment un bon pere de famille.

Maintenant les fin de mois ne finissent plus pour tout payer. Celle-ci ne paye ni pension alimentaire,ni la cantine des enfants, comme conclus lors de la prononciation du divorce,ne travaillant pas elle n'a pas de ressource,sauf sa retraite d'infirmière qu'elle a pris après 20 ans de service.

Quelle démarches?

Que faire?

Merci d'avance.

a bientôt